

## **ACTION COLLECTIVE EN VALEURS MOBILIÈRES CONTRE RELIQ HEALTH TECHNOLOGIES INC.**

**Avez-vous acquis des titres de Reliq Health Technologies Inc. entre le 23 février 2018, inclusivement, et le 15 octobre 2018, inclusivement, ou avez-vous acquis des unités dans le cadre du placement privé de Reliq dont la clôture a eu lieu vers le 9 janvier 2018?**

Un règlement a été conclu dans le cadre d'une action collective contre Reliq Health Technologies Inc. (« Reliq ») et certains de ses dirigeants et administrateurs actuels et anciens. Dans l'action collective, il est allégué que certaines informations publiées par Reliq et des documents fournis aux investisseurs pour solliciter leur investissement dans le cadre d'un placement privé dont la clôture a eu lieu vers le 9 janvier 2018 contenaient de l'information fautive ou trompeuse.

Le règlement prévoit que les défendeurs dans le cadre de l'action collective et leurs assureurs verseront la somme totale de 2 500 000 \$ CA pour résoudre les réclamations. Le règlement constitue un compromis à l'égard de réclamations contestées et non un aveu de responsabilité ou d'acte répréhensible de la part de Reliq ou de l'un des autres défendeurs.

Le règlement doit être approuvé par la Cour suprême de la Colombie-Britannique. La tenue de l'audience d'approbation du règlement a été fixée au 14 avril 2022. À l'audience, la Cour se prononcera également sur la demande d'approbation des honoraires des avocats du groupe, qui ne dépasseront pas 30 % des sommes recouvrées plus le remboursement des frais engagés dans le cadre du litige.

La Cour a nommé RicePoint Administration Inc. à titre d'administrateur du règlement. Pour avoir droit à une indemnité, les membres du groupe doivent présenter à l'administrateur un formulaire de réclamation rempli au plus tard le 21 juillet 2022 à 23 h 59, heure de Vancouver (heure normale du Pacifique). Si le règlement est approuvé, mais que vous ne transmettez pas de réclamation avant cette échéance, il pourrait vous être impossible de réclamer votre quote-part des fonds du règlement et votre réclamation deviendra caduque.

Si vous ne souhaitez pas participer à l'action collective et être lié par les modalités du règlement, vous devez vous exclure au plus tard le 23 mars 2022 à 23 h 59, heure de Vancouver (heure normale du Pacifique).

Les membres du groupe peuvent également faire part à la Cour de leur position au sujet du règlement proposé. Si tel est votre souhait, vous devez communiquer vos commentaires par écrit aux avocats du groupe d'ici le 31 mars 2022.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la certification de l'action collective, des personnes ayant la qualité de membres du groupe, du règlement, de la marche à suivre pour demander une indemnité dans le cadre du règlement et de votre droit de vous exclure du groupe et du règlement ou de vous opposer au règlement, veuillez consulter l'avis détaillé diffusé en ligne au <https://www.siskinds.com/class-action/reliq-health-technologies-inc/?lang=fr> ou composer le numéro sans frais 1-800-461-6166, poste 7802.